



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

#### Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par  
Olivier Delmas (IA-IPR)  
T : 01.57.02.68.48  
F : 01.57.02.61.32  
Mél : ce.ipr2@ac-cxreteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 14 octobre 2019

Le Recteur de l'académie de Créteil,  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale du premier degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré  
(pour attribution)

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne,  
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

### Circulaire n° 2019-094

**Objet : « Mémoire et citoyenneté »**

**Vous trouverez ci-dessous des éléments pour les enseignants de toutes disciplines** qui travaillent à la construction du Parcours citoyen des élèves. **Ils ne sont pas exhaustifs mais concernent plus spécifiquement «la Mémoire et la Citoyenneté ».**

Parmi les projets, concours, semaines thématiques, journées nationales et internationales présentés ici, peuvent être choisis ceux qui semblent le plus en lien avec les objectifs de classe, d'établissement voire de réseau ou de district. Leur mise en œuvre, articulée au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux programmes disciplinaires, ainsi qu'aux finalités et référentiels des lycées généraux, technologiques et professionnels, permet aux élèves de **construire un Parcours citoyen explicite et progressif.**

Ces projets peuvent faire l'objet de choix individuels, d'établissement et/ou d'équipe **voire être sélectionnés en concertation avec collégiens et lycéens** dans le cadre de la classe et/ou des conseils de la vie collégienne (CVC), conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), etc.

La liste suivante comprend, pour chaque entrée, les liens à suivre pour obtenir les règlements. Des appuis et ressources sont proposés en conclusion.

### Droit(s)

1/ « **Découvrons notre Constitution** », ce concours participe à la mission première de l'école, celle de faire partager à tous les élèves les valeurs de la République que sont notamment l'égalité de dignité de tous les êtres humains, la liberté de conscience et de penser et la laïcité.

<http://eduscol.education.fr/notreconstitution>



2/ Le thème du « **Parlement des enfants** » pour sa 24<sup>ème</sup> édition est « l'égalité entre les femmes et les hommes ».

<https://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

### Mémoire/ Citoyenneté

2

1/ « Devenir libre » constitue le thème qui est reconduit pour la 5<sup>ème</sup> édition du concours La **Flamme de l'égalité**. Ce dernier n'est pas sans lien avec les 10 et 23 mai, respectivement « journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions » et « journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage ».

<https://www.laflammedelegalite.org/>

2/ Le thème du **Concours national de la Résistance et de la Déportation**, en 2019-2020, est «1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister». Une circulaire spécifique vous est adressée.

3/ « **Bulles de mémoire** », du collège au lycée, est un concours organisé par l'ONAC-VG en partenariat avec le musée de l'ordre de la Libération.

<https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

4/ **Des semaines thématiques et des journées internationales et nationales peuvent également fournir, dans le cadre du Parcours citoyen, un support.** Elles sont autant d'occasions d'élaborer un Parcours citoyen explicite, au fil des années scolaires, qui sensibilisera notamment les élèves à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (exemples : **27 janvier, dernier dimanche d'avril, semaine contre le racisme et l'antisémitisme**). Elles sont un levier pour les amener à refuser toutes discriminations, toutes formes d'intolérance ainsi que pour s'engager, à commencer dans leur classe et établissement, en faveur des valeurs de la République et des droits de l'Homme (exemples : **9 décembre, 8 mars, 27 mai**).

Cette année, deux nouvelles journées commémoratives ont vu le jour :

- le **7 avril** (*Commémoration annuelle du génocide des Tutsi*, instaurée par le [décret n° 2019-435 du 13 mai 2019](#)). Cette date fait référence aux premiers massacres effectués par les forces armées rwandaises et les miliciens hutu Interahamwe marquant le début du génocide des Tutsi, le 7 avril 1994.

Attention, cette journée tombera cette année pendant les vacances scolaires de l'académie de Créteil.

- le **24 avril** (*Commémoration annuelle du génocide arménien de 1915*, instaurée par le [décret n° 2019-291 du 10 avril 2019](#)). Cette date fait référence au 24 avril 1915, jour où près de 600 intellectuels arméniens furent arrêtés par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportés ou assassinés, ce qui marqua le début du génocide.

**L'École joue également, dans ce cadre, un rôle essentiel dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire comme objet d'histoire.**

<http://eduscol.education.fr/cid74026/les-enjeux-du-travail-de-memoire.html>.

### Appuis et ressources

Vous trouverez des informations sur l'ensemble de ces objets sur **Eduscol** (par exemple : <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>) mais aussi sur le site **Éducation à la citoyenneté et au droit** : <http://citoyennete.ac-creteil.fr/>.

Pour toutes questions concernant la Mémoire et la Citoyenneté, vous pouvez vous adresser au **Référent Mémoire et Citoyenneté**, Olivier Delmas. Une concertation étroite est établie, dans le cadre de la **Mission Valeurs de la République**, avec la **Référente laïcité**, Christine Darnault, IA-IPR de Lettres.



3

Par ailleurs, des missions pédagogiques peuvent répondre aux besoins et questions spécifiques exprimés par les équipes (exemples : Égalité filles-garçons, Éducation aux médias et à l'information, Éducation au développement durable, Défense...).

**Un annuaire des missions pédagogiques est disponible à l'adresse :**  
<http://www.ac-creteil.fr/pid31475/missions-pedagogiques.htm>

**La Délégation Académique aux Arts et à la Culture et les DSDEN** sont des appuis pour les établissements. De même, **les collectivités territoriales et les partenaires associatifs** offrent des ressources. **Il est recommandé de prendre l'attache d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public agréées.**

- <http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-et-ou-subventionnees-par-l-education-nationale.html>

- <http://www.ac-creteil.fr/pid32648/les-associations.html>

Je vous remercie de votre implication.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT